



ORDRE DU JOUR
SEANCE DU COMITE DIRECTEUR
DU 27 MARS 2024

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 février 2024
3. Compte-rendu d'information des décisions du Bureau et du Président prises en vertu des délégations permanentes – période du 1^{er} février 2024 au 29 février 2024
4. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023
5. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023
6. Affectation du résultat 2023
7. Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024
8. Décision en matière de fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2024
9. Divers et communications

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRARD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothee VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 007-02-2024

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	87
Membres présents	:	77		contre	:	0
Membres représentés	:	10		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRARD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothee VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 008-02-2024

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23 et R 2121-9 ;

APPROUVE

sans observation le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 21 février 2024 ;

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	: 87
Membres présents	: 77		contre	: 0
Membres représentés	: 10		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRARD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothee VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 009-02-2024

OBJET : COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 1^{ER} FEVRIER 2024 AU 29 FEVRIER 2024

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 5211-10 et L 5711-1 ;

VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

PREND ACTE

du compte rendu d'information communiqué par Monsieur le Président au titre des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de leurs délégations permanentes pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	: 90
Membres présents	: 79		contre	: 0
Membres représentés	: 11		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRARD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothee VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 010-02-2024

OBJET : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L1612-12 ;

VU le décret N° 2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux ;

VU le décret N° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de la loi organique N° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire de l'année civile ;

VU l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

APRES s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

DECLARE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur Marc REMY, Comptable public et Responsable du service de gestion comptable d'Erstein, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	: 90
Membres présents	: 79		contre	: 0
Membres représentés	: 11		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRARD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothee VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 011-02-2024

OBJET : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
Monsieur le Président n'a pas participé au vote – art. L 2541-13 al.3 du CGCT

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L1612-12 ;

VU le décret N° 2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux ;

VU le décret N° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de la loi organique N° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire de l'année civile ;

VU l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU le rapport de présentation ;

1° PROCEDE EN LIMINAIRE

à la désignation du Président de séance pour l'examen des comptes conformément à l'article L 2543-8 du CGCT, en nommant à cet effet Monsieur Alain HUBER, 1^{er} Vice-Président ;

2° APPROUVE

le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont la balance générale des comptes est arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DEPENSES REELLES	13 218 000.00	10 886 321.34
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 830 000.00	6 842 105.65
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000.00	3 881 500.57
022 - DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 000.00	89 365.02
66 - CHARGES FINANCIERES	1 000.00	0.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 000.00	3 697.94
68 - PROVISIONS	90 000.00	69 652.16
DEPENSES D'ORDRE	2 185 500.00	771 181.28
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 185 500.00	0.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000.00	771 181.28
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 403 500.00	11 657 502.62

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
RECETTES REELLES	15 303 500.00	16 078 570.87
013 - ATTENUATION DE CHARGES	130 000.00	229 892.48
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	9 169 000.00	9 469 536.98
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 386 000.00	1 724 703.36
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	377.42
76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000.66	40 823.95
78 - REPRISES PROVISIONS	0.00	10 737.34
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	4 602 499.34	4 602 499.34
RECETTES D'ORDRE	100 000.00	37 252.93
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000.00	37 252.93
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 403 500.00	16 115 823.80
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023		4 458 321.18

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023 (RAR + vote)		COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	OPERATIONS REELLES	10 030 000.00	1 462 049.78	752 543.06	108 833.99
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		78 666.66		79 233.99
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		12 800.00		29 600.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (y compris 165)	10 000.00	1 370 583.12		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	493 334.95		26 747.47	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 356 383.65		239 216.61	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 170 281.40		486 578.98	
	RESULTATS REPORTES ET AFFECTES	0.00	6 482 450.22	0.00	6 482 450.22
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)		6 482 450.22		6 482 450.22
	OPERATIONS D'ORDRE	260 000.00	2 345 500.00	37 252.93	771 181.28
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 185 500.00		0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000.00	1 000 000.00	37 252.93	771 181.28
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000.00	160 000.00	0.00	0.00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	10 290 000.00	10 290 000.00	789 795.99	7 362 465.49
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023					6 572 669.50

3° CONSTATE

- un résultat de la section de fonctionnement de 4 458 321,18 €,
 - un résultat de la section d'investissement de 6 572 669,50 €, corrigé des restes à réaliser 2023 sur 2024 de 4 629 686,78 €.
- Soit un résultat de clôture cumulé 2023 de 9 088 007,96 €.

Les comptes sont présentés en parfaite concordance avec le compte de gestion 2023 établi par le comptable.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	: 89
Membres présents	: 78		contre	: 0
Membres représentés	: 11		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Comité Directeur du 27 mars 2024

SOMMAIRE

- I. Grands équilibres budgétaires et synthèse des résultats
- II. Structure et analyse des écritures budgétaires 2023
- III. Fiscalité
- IV. Encours de la dette

PREAMBULE

Ce rapport présente le compte administratif afférent au dernier exercice et conforme au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution du budget syndical en recettes et en dépenses.

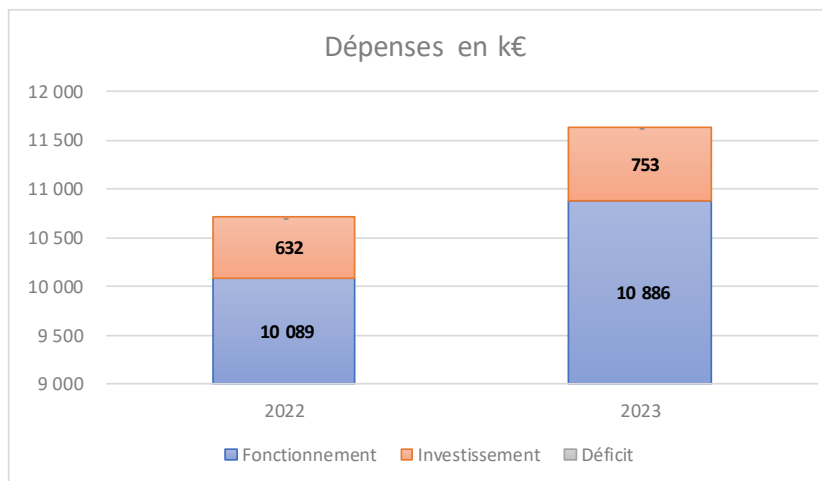
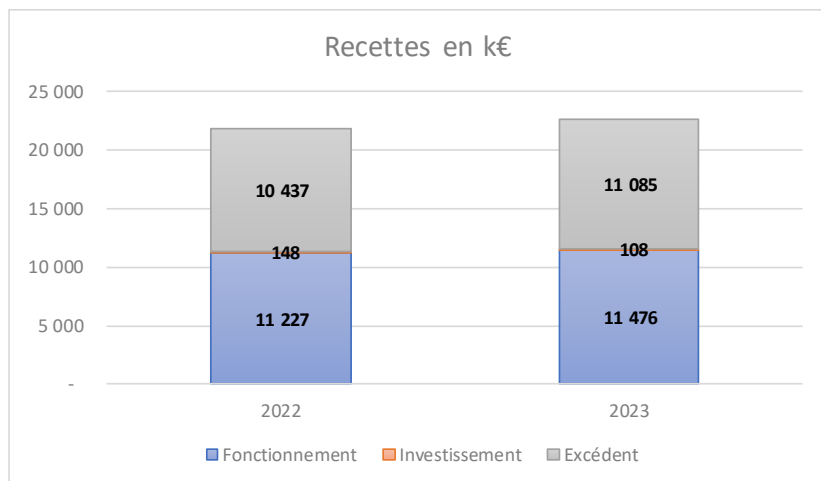
La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il permet de :

- comparer les réalisations des crédits aux prévisions,
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et de déterminer les restes à réaliser,
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et du comportement des principaux indicateurs financiers du syndicat.

Afin de permettre une meilleure lecture et d'améliorer la transparence financière, le compte administratif fait l'objet d'un rapport de présentation détaillé qui intègre notamment les informations de la stratégie de gestion et de la dette.

I. GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET SYNTHESE DES RESULTATS

Le compte administratif 2023 affiche un montant cumulé (fonctionnement et investissement) de 22 669 k€ en recettes réelles (reports antérieurs compris) et de 11 639 k€ en dépenses réelles.



Fonctionnement :

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'Etat et les produits du domaine

Investissement :

Dépenses : Les projets d'équipements et le remboursement de l'emprunt le cas échéant

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et emprunts éventuels

Résultat cumulé 2023 hors incidence des restes à réaliser d'investissement 2023 sur 2024 : 11 030 k€ (22 669 k€ - 11 639 k€)

Résultat cumulé 2023 avec incidence des restes à réaliser d'investissement 2023 sur 2024 : 9 087 k€ (11 030 k€ - 1 943 k€)

A. PREVISIONS, REALISATIONS BUDGETAIRES ET RESULTAT DE CLOTURE 2023

Par section, les grandes masses du compte administratif 2023 se présentent, en mouvements budgétaires prévus et réalisés, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2022			2023		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		4 351 148.94	4 351 148.94		4 602 499.34	4 602 499.34
Budget primitif	13 386 618.99	14 827 148.94		14 218 000.00	15 403 500.00	
Réalisations	11 010 905.35	11 268 922.41	258 017.06	11 657 502.62	11 513 324.46	- 144 178.16
Taux de réalisation	82%	76%		82%	75%	
Résultat brut			4 609 166.00			4 458 321.18
Restes à réaliser			-			-
Résultat net			4 609 166.00			4 458 321.18
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		6 086 470.05	6 086 470.05		6 482 450.22	6 482 450.22
Budget primitif + Restes à réaliser N-1 / N	9 131 000.00	1 604 000.00		10 290 000.00	2 622 049.78	
Réalisations	674 233.83	1 070 214.00	395 980.17	789 795.99	880 015.27	90 219.28
Taux de réalisation	7%	67%		8%	34%	
Résultat brut			6 482 450.22			6 572 669.50
Restes à réaliser N / N+1	884 311.03	-	- 884 311.03	1 942 982.72	-	- 1 942 982.72
Résultat net			5 598 139.19			4 629 686.78
Résultat net cumulé			10 207 305.19			9 088 007.96

A fin 2023, la section de fonctionnement dégage un déficit de 144 178,16 € auquel se rajoute l'excédent antérieur reporté de 4 602 499,34 € soit un résultat net de fonctionnement de 4 458 321,18 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent financement de 90 219,28 €, auquel se rajoute un excédent antérieur reporté important de 6 482 450,22 € pour obtenir un résultat d'investissement brut de 6 572 669,50 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement des restes à réaliser de 1 942 982,72 €. Après prise en compte de cet élément, le résultat net d'investissement s'élève à 4 629 686,78 €.

Le résultat net cumulé affiche donc un montant de 9 088 007,96 €.

Ce résultat devra être affecté en priorité à la préservation des équilibres financiers pour les exercices ultérieurs et notamment à la couverture des besoins de financement du programme d'investissement.

B. DECOMPOSITION DES OPERATIONS REELLES ET DES OPERATIONS D'ORDRE

Les réalisations 2023 se décomposent en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvements de fonds et sont équilibrées en recettes et en dépenses.

MONTANTS REALISES 2023	RESULTATS 2022 REPORTEES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		DONT OPERATIONS D'ORDRE		DONT OPERATIONS REELLES		RESTES A REALISER 2023 sur 2024	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 482 450.22	789 795.99	880 015.27	37 252.93	771 181.28	752 543.06	108 833.99	1 942 982.72	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 602 499.34	11 657 502.62	11 513 324.46	771 181.28	37 252.93	10 886 321.34	11 476 071.53	-	-
TOTAL GENERAL	11 084 949.56	12 447 298.61	12 393 339.73	808 434.21	808 434.21	11 638 864.40	11 584 905.52	1 942 982.72	-
SOLDE ANNUEL RECETTES - DEPENSES			- 53 958.88						
RESULTAT BRUT			11 030 990.68						
RESULTAT NET									9 088 007.96

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 771 181,28 €. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement.

Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, comptabilisées au compte 6811, chapitre 042.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 37 252,93 €. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre de fonctionnement. Elles sont constituées de la reprise des subventions d'investissement en section de fonctionnement comptabilisées aux comptes 13912, 13914, 13915 et 13918, chapitre 040.

C. VUE D'ENSEMBLE DES NIVEAUX D'ÉPARGNE DU SYNDICAT (CA 2022 ET CA 2023)

Afin de mieux appréhender la situation financière du syndicat au 31/12/2023, il est important de présenter les différents niveaux d'épargne en fin d'exercice et leurs évolutions par rapport à 2022.

Le schéma ci-dessous permet de présenter les modalités de calcul de l'épargne de gestion, de l'épargne brute, de l'épargne nette ainsi que le fonds de roulement de l'exercice.

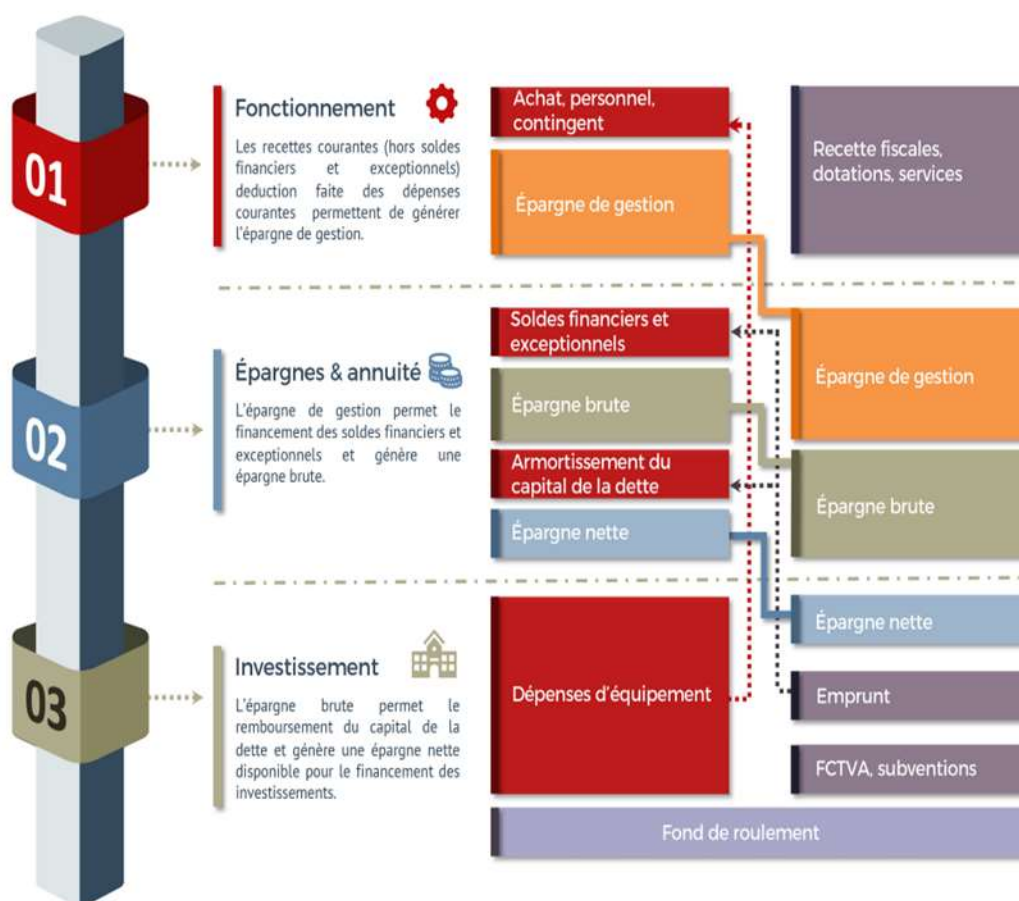


Tableau synthétique des grands équilibres financiers, que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne nette et le résultat de clôture selon les modalités de calcul vu précédemment – Exercices 2022 et 2023

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	CA 2023	Variation annuelle en k€	Variation annuelle en %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors 002	11 227 027.57	11 476 071.53	249 043.96	2.22%
RECETTES DE GESTION (chap. 70,74,75,013, cpte 722)	11 132 895.63	11 424 510.24	291 614.61	2.62%
<i>dont</i> <i>dotation et participation</i>	1 430 966.01	1 724 703.36	293 737.35	20.53%
<i>706 TEOM</i>	6 787 428.00	7 323 264.00	535 836.00	7.89%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 088 998.05	10 886 321.34	797 323.29	7.90%
DEPENSES DE GESTION	10 022 419.29	10 812 971.24	790 551.95	7.89%
<i>dont</i> <i>charges de personnel brutes</i>	3 425 778.79	3 881 500.57	455 721.78	13.30%
<i>pour info, charges de personnel nettes (chap 012-chap 013)</i>	3 199 943.08	3 651 608.09	451 665.01	14.11%
EPARGNE DE GESTION	1 110 476.34	611 539.00	-498 937.34	-44.93%
Frais financiers	-	-	-	
Solde frais financiers	-	-	-	
Solde frais exceptionnels hors 775	17 930.94	23 376.01	5 445.07	30.37%
EPARGNE BRUTE	1 128 407.28	634 915.01	-493 492.27	-43.73%
Amortissement du capital de la dette hors 165	-	-	-	
EPARGNE NETTE ou CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	1 128 407.28	634 915.01	-493 492.27	-43.73%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	632 338.99	752 543.06	120 204.07	19.01%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris cessions et hors dette)	154 973.36	122 583.99	-32 389.37	-20.90%
EMPRUNTS NOUVEAUX	-	-	-	
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	10 437 618.99	11 084 949.56	647 330.57	6.20%
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12	11 088 660.64	11 089 905.50	1 244.86	0.01%

A la lecture du tableau précédent, on constate que l'épargne disponible affiche un montant de 634 915,01 €. Cet indicateur est en baisse de 493 492,27 € par rapport à 2022.

Les éléments contribuant à cette évolution sont une augmentation des dépenses de gestion à hauteur de 790 551,95 € (+ 7,89 %) alors que les recettes de gestion ne progressent que de 291 614,61 € (+ 2,62 %).

Les recettes de gestion (recettes fiscales, dotations et participations, et autres recettes) affichent un montant de **11 424 510,24 €**.

L'augmentation des recettes de gestion se limite à 2,62 % en raison des éléments suivants :

- Le chapitre 70 « Produits des services et du domaines » connaît une baisse de 3 098,39 €. L'augmentation des postes « TEOM » (+ 535 836 €) et « redevance spéciale » (+153 500,88 €) n'a pu compenser que partiellement la baisse du poste « Reprise des matériaux » (-706 166,77 €).
- Le chapitre 74 « Autres subventions » augmente de 293 737,35 € en raison d'une augmentation ponctuelle des soutiens de CITEO en lien avec une opération de déstockage des emballages plastiques dans le cadre de la mise en service d'un nouveau centre de tri.

Les dépenses de gestion (charges de personnel, charges à caractère général et autres dépenses de gestion) affichent un montant de **10 812 971,24 €**, en progression de 790 551,95 € par rapport à 2022.

Deux chapitres de fonctionnement connaissent une évolution significative comme précisé ci-dessous :

Augmentation du chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 302 098,92 € liée principalement à la hausse du poste « traitement des déchets »,

Augmentation du chapitre 012 « Charges de personnel » pour un montant de 455 721,78 €.

II. STRUCTURE ET ANALYSE DES ECRITURES BUDGETAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement affichent un montant de 16 115 823,80 € dont 16 078 570,87 € d'opérations réelles et 37 252,93 € d'opérations d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement affichent un montant de 11 657 502,62 € dont 10 886 321,34 € d'opérations réelles et 771 181,28 € d'opérations d'ordre.

Soit un résultat de fonctionnement de 4 458 321,18 €.

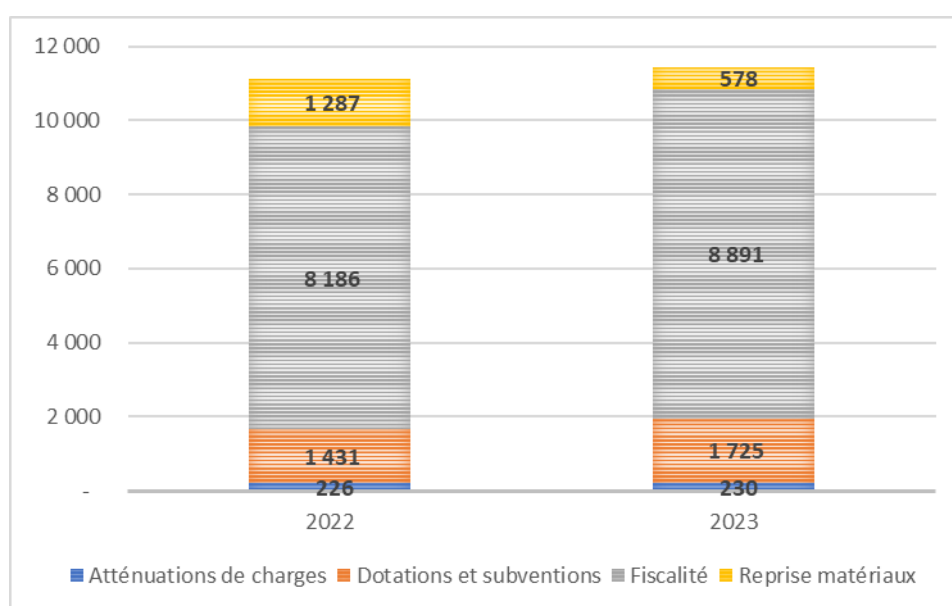
1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement se composent des éléments suivants :

- les produits fiscaux, les subventions d'exploitation, les reprises de matériaux, les atténuations de charges regroupées sous la dénomination « recettes de gestion » : 11 424 510,24 € (hors travaux en régie)
- les recettes exceptionnelles : 40 823,95 €
- les reprises pour provisions : 10 737,34 €
- auxquels vient se rajouter le report de fonctionnement 2022 : 4 602 499,34 €.

a) Recettes de gestion 2023 :

Le graphique ci-dessous présente les différents postes de recettes de gestion.



Détail des différents postes du graphique :

- Chapitre 013 : Atténuation de charges : 229 892,48 €

Le chapitre 013 comptabilise les remboursements sur charges de personnel à savoir remboursement des indemnités journalières, des charges de sécurité sociale, Contrat unique d'insertion emploi, ...

- Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 724 703,36 €

Le chapitre 74 est constitué des recettes suivantes :

- Soutiens CITEO : 1 590 653,87 €
- Soutien ECO MOBILIER : 44 544,12 €
- Soutien communication ECO TLC : 10 075,80 €
- Soutien ECO DDS : 4 763,84 €
- Soutien OCAD3E : 74 665,73 €

- Fiscalité – Compte 706 « Prestations de services » : 8 891 041,60 €

Ce poste comptabilise les éléments suivants :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) : 7 323 264,00 €
- Participation financière au titre de l'accessibilité des usagers particuliers aux déchèteries : 32 744,00 €
- Redevance spéciale : 1 533 033,60 €

- Reprise des matériaux – Compte 703 « Vente de produits résiduels » : 578 495,38 €

b) Recettes exceptionnelles 2023 : 40 823,95 €

Les recettes exceptionnelles incluent les pénalités pour désistement dans le cadre du marché « Prestations de mise à disposition de personnel intérimaire », les dommages et intérêts pour faits de destruction, les remboursements assurance pour sinistres.

c) Reprises sur provisions : 10 737,34 €

Des reprises sur provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2023 selon le détail suivant :

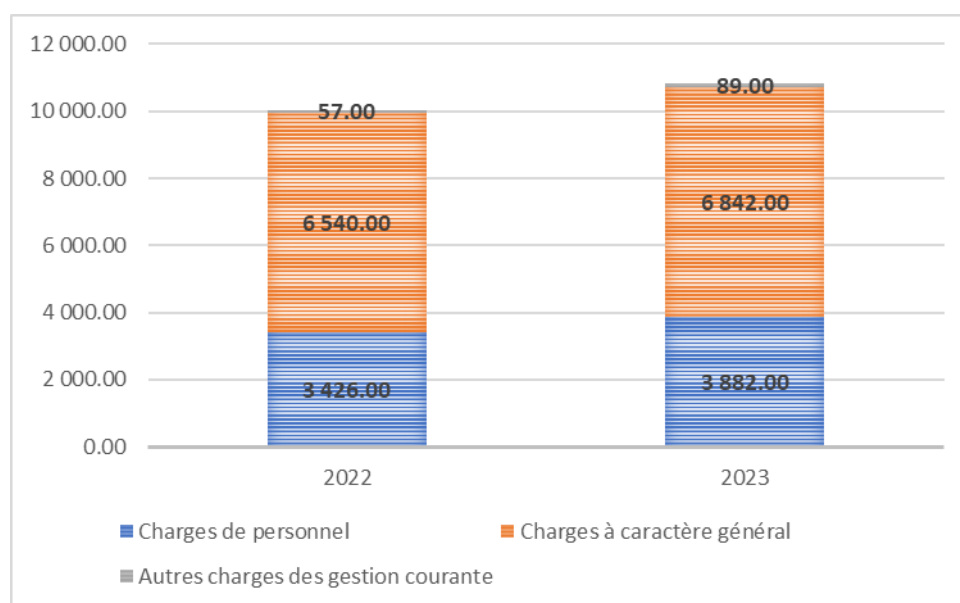
- Reprise sur provisions pour le compte professionnel de formation : 10 328,64 €
- Reprise sur provisions compte épargne temps : 408,70 €.

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 11 657 502,62 € €, sont constituées de dépenses de gestion pour 10 812 971,24 €, des charges exceptionnelles pour 3 697,94 € et des provisions pour 69 652,16 €.

a) Dépenses de gestion : 10 812 971,24 €

Les dépenses de gestion incluent le chapitre 012 « charges de personnel », le chapitre 011 « charges à caractère général » et le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».



Détails des différents postes du graphique :

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses de personnel comptabilisent un montant de 3 881 500,57€ sur 2023.

Les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunération comptabilisés au chapitre 013 « Atténuations de charges », s'élèvent à 3 651 608,09 €.

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre « charges à caractère général » affiche un montant de **6 842 105,65 €** sur 2023.

Il se compose des éléments suivants :

✓ Achat de matières et fournitures : **1 176 488,51 €**

Dont :

Fournitures réparation atelier : 282 883,93€

Fluides : 60 449,40 €

Fournitures d'entretien et de petit équipement : 95 744,99 €

Fournitures administratives : 7 284,87 €

Carburants : 575 698,51 €

Autres matières et fournitures : 154 426,81 €

✓ Prestations de services : **4 700 941,95 €**

Ce poste correspond aux traitements des déchets (collecte et/ou traitement).

Détail ci-dessous :

Biodéchets : 45 580,72 €

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 2 987 458,31 €

Déchets divers bruts (DDB) encombrants : 207 186,85 €

DDB incinérables : 319 941,58€

Plâtre : 95 265,14€

Bois : 20 335,28€

Caractérisations du flux papier/carton : 2 655,43 €

Végétaux : 133 986,65€

Plastiques (emballages et plastiques rigides) : 730 797,95 €

Verre : 52 984,66€

Gravats : 32 329,14 €

Batteries : 857,32€

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : 60 487,47€

Pneus : 6 569,53€

Huisseries : 4 505,92€

✓ Entretien et réparation bâtiments, et autres biens immobiliers : **31 564,09 €**

✓ Entretien et réparation sur le matériel roulant et autres biens mobiliers : **270 537,43€**

✓ Contrat de maintenance : **47 119,58 €**

✓ Primes d'assurances : **268 146,79 €**

✓ Services extérieurs (formation, abonnement, ...) : **28 203,89 €**

- ✓ Rémunération d'intermédiaires (cabinet AUSTRAL, contrôle sécurité ...): **165 224 €**
 - ✓ Publications, imprimés, communication : **38 705,65 €**
 - ✓ Déplacements, missions et réceptions : **12 216,84 €**
 - ✓ Affranchissements et télécommunications : **40 675,76 €**
 - ✓ Autres services extérieurs (locations, entretien et réparation des biens mobiliers, transport, impôts divers ...): **62 281,16 €**
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Le chapitre 65 affiche un montant de 89 365,02 €.

Il comptabilise les indemnités, frais de missions, cotisations, formations des élus.

b) Dépenses exceptionnelles : 3 697,94 €

Le chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » correspond aux comptes suivants :

- ✓ Compte 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » : 500 €

Il s'agit du versement d'une subvention pour le projet Repair Café de l'Association STILL Animation visant notamment à lutter contre le gaspillage et réduire les déchets.

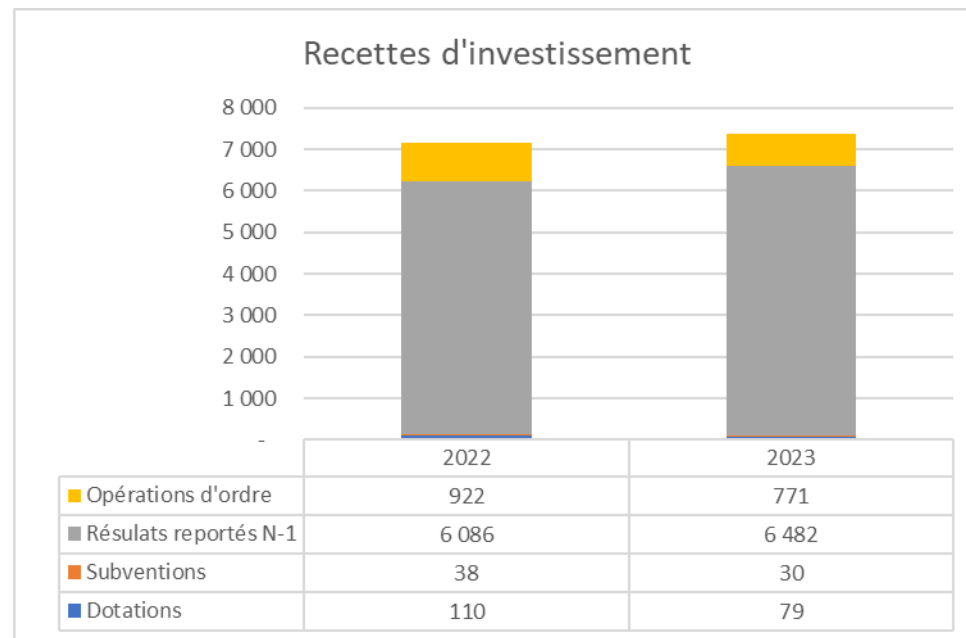
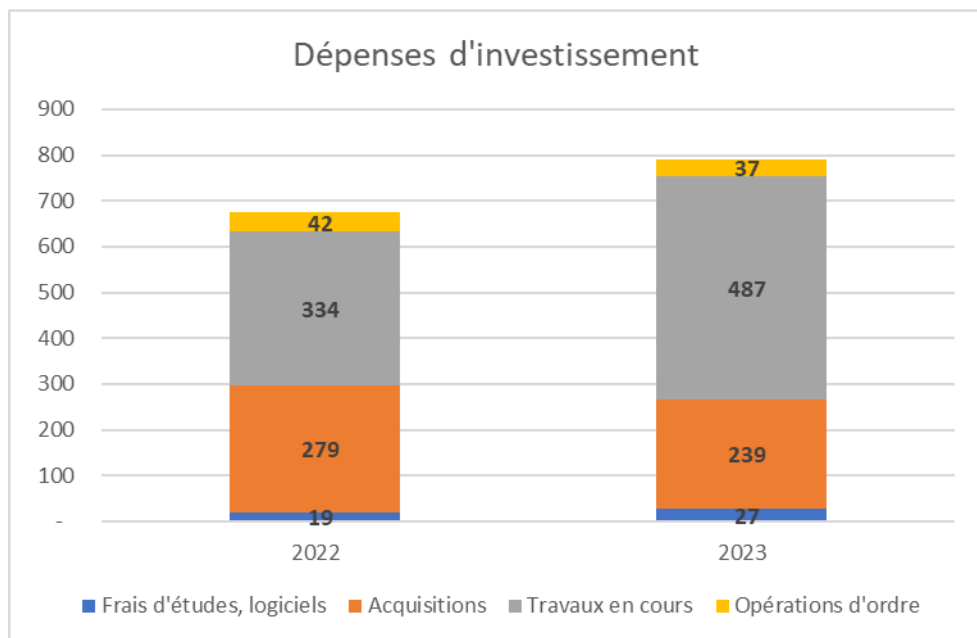
- ✓ Compte 673 « Mandats annulés sur exercices antérieurs » : 197,94 €
- ✓ Compte 6742 « Subventions exceptionnelles d'équipement » : 3 000 €

c) Dotations aux provisions : 69 652,16 €

Il s'agit des provisions liées au compte professionnel de formation (39 264,33 €), au compte épargne temps (14 335,97 €) et au versement de l'Allocation pour le Retour à l'Emploi (16 051,86 €).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le graphique ci-dessous présente la composition des dépenses et des recettes d'investissement.



1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 789 795,99 €.

Elles se composent des dépenses d'équipement (752 543,06€), et des dépenses d'ordre d'investissement (37 252,93 €).

a) Dépenses réelles d'équipement : 752 543,06 €

Ces dernières regroupent les immobilisations incorporelles, corporelles, et les immobilisations en cours

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Le chapitre « Immobilisations incorporelles » est composé de frais d'études à hauteur de 85 % et de frais d'insertion à hauteur de 15 %.

Réalisations 2023 : 26 747,47 €

Restes à réaliser : 62 176,51 €

Détail des réalisations 2023 :

- Frais d'études : 22 859,47 €

Dont maîtrise d'œuvre - création nouvelle déchèterie de Wisches : 22 859,47 €

- Frais d'insertion : 3 888,00 €

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Réalisations 2023 : 239 216,61 €

Restes à réaliser : 1 847 035,95 €

Détail des réalisations 2023 :

Dont :

Matériel industriel : 135 741,60 €

Aménagements techniques : 1 175,23 €

Matériel de bureau et informatique : 18 126,37€

Matériel de transport : 51 903,72€

Outillage : 20 677,05 €

Mobilier : 3 419,85 €

Divers : 8 172,79 €

➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Réalisations 2023 : 486 578,98€

Restes à réaliser : 33 770,26€

Détail des réalisations 2023 :

Les inscriptions de ce poste concernent l'acquisition de deux camions équipés d'un bras ampliroll et d'une remorque poids-lourds pour le vidage des déchèteries pour un montant de 486 578,98 €.

b) Opérations d'ordre de transfert entre sections : 37 252,93 €

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre de la section de fonctionnement.

Il s'agit de la reprise sur autofinancement des subventions d'investissement antérieurement perçues pour un montant de 37 252,93 €.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 7 362 465,49 €.

Elles se composent des subventions (29 600 €), du FCTVA et des réserves réglementées (79 233,99 €), de l'excédent reporté (6 482 450,22 €) et d'opérations d'ordre (771 181,28 €).

a) Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 29 600 €

Ce poste comptabilise les éléments suivants :

Bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique : 4 000 €

Participation financière pour l'installation de conteneurs enterrés sur la commune de Dorlisheim : 12 800 €

Participation financière pour l'installation de conteneurs enterrés sur la commune de Mutzig : 12 800 €

b) Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 771 181,28 €

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles. Ces écritures trouvent leurs contreparties en dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

III. FISCALITE

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le SMICTOMME a maintenu les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères depuis 2020 à hauteur de 6.80 %.

Ci-dessous un graphique présentant l'évolution des taux et produits de la TEOM depuis 2012 :



IV. ENCOURS DE LA DETTE

A noter que le SMICTOMME n'a pas d'encours de dette au 31/12/2023. Les dépenses d'investissement ont été financées par le recours à l'autofinancement.

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRARD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothée VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 012-02-2024

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

LE PRESIDENT PROPOSE

Résultat de fonctionnement 2023	
- Recettes de fonctionnement 2023	16 115 823,80
- Dépenses de fonctionnement 2023	11 657 502,62
Résultat à affecter	4 458 321,18
Affectation obligatoire :	
- Au financement des dépenses d'investissement (compte 1064) correspondant aux plus-values nettes de cession	2 537,44
- Au besoin de financement dégagé par la section d'investissement (excédent de financement de la section d'investissement 2023 corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes) (compte 1068)	0,00
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
- affectation en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)	4 455 783,74
- en dotation complémentaire d'investissement (compte 1068)	0,00

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2311-5 et L 5212-15 ;

VU sa délibération de ce jour portant approbation du compte administratif de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement de 4 458 321,18 € ;

CONSIDERANT le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif de 2 537,44 € ;

CONSIDERANT l'excédent de financement de la section d'investissement 2023 de 6 572 669,50 € (compte R 001) ;

CONSIDERANT le besoin de financement des restes à réaliser de 1 942 982,72 € ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECIDE D'AFFECTER

Le résultat global de fonctionnement 2023 d'un montant de 4 458 321,18 € comme suit :

- l'excédent d'exploitation pour la partie correspondant aux plus-values nette de cession au compte 1064 "Réserves réglementées" pour un montant de 2 537,44 €,
- le solde d'exploitation au compte R 002 "Résultat reporté" soit 4 455 783,74 €.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	: 90
Membres présents	: 78		contre	: 0
Membres représentés	: 12		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRARD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothee VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 013-02-2024

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2221-1, L 2312-1, L 2313-1 et suivants et L 5212-18 et suivants ;

VU le décret N° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de la loi organique N° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire de l'année civile ;

VU l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU sa délibération du 10 mars 1997 statuant sur la mise en œuvre avec effet au 1^{er} janvier 1997, du plan comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriels et commerciaux ;

VU sa délibération N° 006-01-2024 du 21 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;

SUR LE RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT

1° ADOPTE

le Budget Primitif 2024 se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	Evolution en k€	Evolution en %
DEPENSES REELLES	13 218 000.00	14 687 000.00	1 469 000.00	11%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 830 000.00	10 005 000.00	1 175 000.00	13%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000.00	4 300 000.00	200 000.00	5%
022 - DEPENSES IMPREVUES			0.00	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 000.00	146 000.00	50 000.00	52%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 000.00	1 000.00	0.00	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 000.00	135 000.00	34 000.00	34%
68 - PROVISIONS	90 000.00	100 000.00	10 000.00	11%
DEPENSES D'ORDRE	2 185 500.00	1 930 784.00	-254 716.00	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 185 500.00	930 784.00	-254 716.00	-21%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000.00	1 000 000.00	0.00	0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 403 500.00	16 617 784.00	1 214 284.00	8%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	Evolution en k€	Evolution en %
RECETTES REELLES	15 303 500.00	16 517 784.00	1 214 284.00	8%
013 - ATTENUATION DE CHARGES	130 000.00	130 000.00	0.00	0%
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	9 169 000.00	9 622 000.00	453 000.00	5%
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 386 000.00	1 300 000.00	-86 000.00	-6%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000.66	10 000.26	-6 000.40	
78 - REPRISES PROVISIONS	0.00	1 000 000.00	1 000 000.00	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	4 602 499.34	4 455 783.74	-146 715.60	-3%
RECETTES D'ORDRE	100 000.00	100 000.00	0.00	0%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000.00	100 000.00		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 403 500.00	16 617 784.00	1 214 284.00	8%

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023		RESTES A REALISER 2023 sur 2024		PROPOSITIONS NOUVELLES 2024		TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024 (=RAR + Propositions nouvelles 2024)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT								
	OPERATIONS REELLES	10 030 000.00	1 455 383.12	1 942 982.72	0.00	8 941 500.28	2 478 492.06	10 884 483.00	2 478 492.06
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		72 000.00				100 000.00		100 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		12 800.00						0.00
16_165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS)	10 000.00	10 000.00					0.00	0.00
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE		1 360 583.12				2 378 492.06		2 378 492.06
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	493 334.95		62 176.51		543 000.28		605 176.79	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 356 383.65		1 847 035.95		5 298 500.00		7 145 535.95	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 170 281.40		33 770.26		3 100 000.00		3 133 770.26	
	RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	0.00	6 489 116.88	0.00	0.00	0.00	6 575 206.94	0.00	6 575 206.94
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)		6 482 450.22				6 572 669.50		6 572 669.50
10_1064	RESERVES		6 666.66				2 537.44		2 537.44
	OPERATIONS D'ORDRE	260 000.00	2 345 500.00	0.00	0.00	260 000.00	2 090 784.00	260 000.00	2 090 784.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 185 500.00				930 784.00		930 784.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000.00	1 000 000.00			100 000.00	1 000 000.00	100 000.00	1 000 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000.00	160 000.00			160 000.00	160 000.00	160 000.00	160 000.00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	10 290 000.00	10 290 000.00	1 942 982.72	0.00	9 201 500.28	11 144 483.00	11 144 483.00	11 144 483.00

étant précisé que les niveaux des crédits en sections d'investissement et d'exploitation **sont votés par CHAPITRES** ;

2° RAPPELLE

que le Bureau est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement des opérations d'équipement portées au Budget en cours, ainsi qu'à valider tout document avec les organismes de crédit dans le cadre des renégociations de la dette courante en capital, étant précisé que cette habilitation entre dans le champ d'application des délégations permanentes prévues à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

3° APPROUVE

en application de l'article L 2311-2 du CGCT, l'ensemble des travaux d'investissement projetés au courant de l'exercice 2024 en sollicitant par ailleurs l'attribution des subventions d'équipement prévues en la matière.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	89
Membres présents	:	78		contre	:	0
Membres représentés	:	12		abstention	:	1

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Comité Directeur du 27 mars 2024

SOMMAIRE

PRESENTATION DE FONCTIONNEMENT

- I. Dépenses de fonctionnement
 - A. Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre
 - B. Détail des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre
 - C. Détail des dépenses d'ordre de fonctionnement

- II. Recettes de fonctionnement
 - A. Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre
 - B. Détail des recettes réelles de fonctionnement par chapitre
 - C. Détail des recettes d'ordre de fonctionnement

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- I. Dépenses d'Investissement
 - A. Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre
 - B. Détail des dépenses réelles d'investissement par chapitre
 - C. Détail des dépenses d'ordre d'investissement

- II. Recettes d'Investissement
 - A. Détail des recettes réelles d'investissement par chapitre
 - B. Détail des recettes d'ordre d'investissement

Le budget primitif 2024, dans le droit fil des orientations présentées lors de la séance du Comité Directeur du 21 février 2024, s'inscrit dans les ambitions du projet de mandature à savoir concilier optimisation des charges de gestion, allocation des ressources, permettant le développement des services et équipements nécessaires aux usagers.

Dans ce contexte, le budget 2024 s'élève à 27 762 267 euros (25 693 500 euros en 2023) dont :

- 16 617 784 euros pour la section de fonctionnement (15 403 500 euros en 2023).
- 11 144 483 euros pour la section d'investissement (10 290 000 euros en 2023).

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

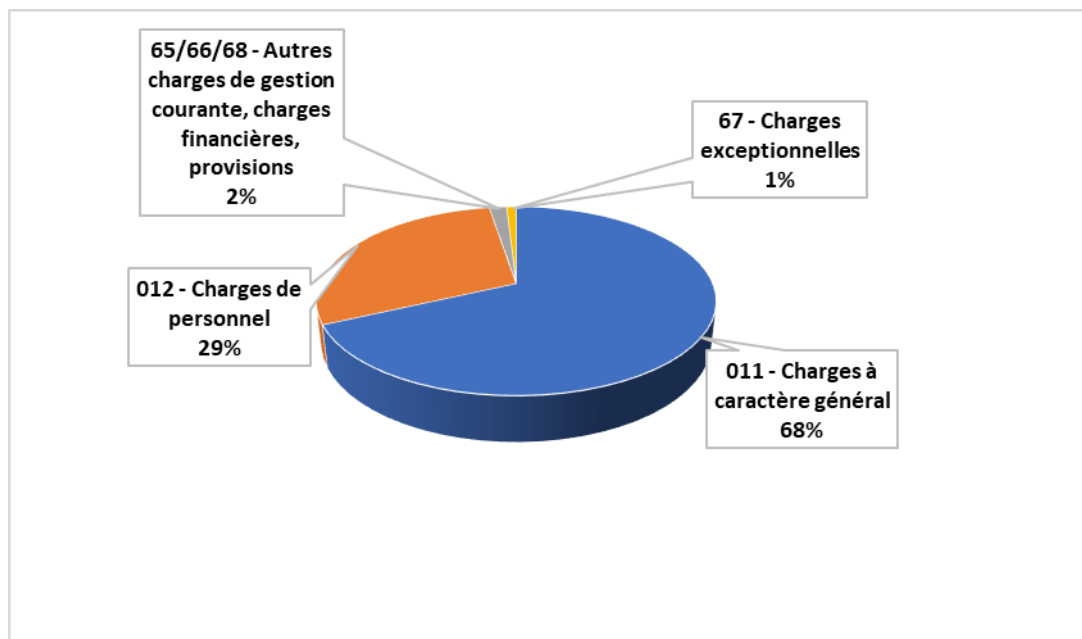
A. Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	CHAPITRE
	15 403 500	16 617 784	
Charges à caractère général	8 830 000	10 005 000	011
Charges de personnel	4 100 000	4 300 000	012
Autres charges de gestion courante, charges financières, provisions	187 000	247 000	65/66/68
Charges exceptionnelles	101 000	135 000	67
Dépenses d'ordre	2 185 500	1 930 784	023 / 042

B. Détail des dépenses réelles de fonctionnement

Montant des dépenses réelles de fonctionnement : 14 687 000 euros (13 218 000 euros en 2023)

Répartition par chapitre des dépenses réelles de fonctionnement :



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 10 005 000 euros (8 830 000 euros en 2023).

Elles se composent des éléments suivants :

- ✓ Achat de matières et fournitures : 1 847 000 euros (1 767 500 euros en 2022)

Dont :

Fournitures réparation atelier : 300 000 euros

Fluides : 73 000 euros

Fournitures d'entretien et de petit équipement : 385 000 euros

Fournitures administratives : 10 000 euros

Carburants, huiles : 767 000 euros

Autres matières et fournitures (composteurs, bacs, fournitures espaces verts, outillage, habillement ...) : 312 000 euros

✓ Prestations de services : **6 575 000 euros (5 716 000 euros)**

Ce poste correspond aux traitements des déchets (collecte et/ou traitement).

Détail ci-dessous :

Biodéchets : 200 000 euros

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 4 275 000 euros (3 521 000 euros en 2023).

Déchets divers bruts (DDB) encombrants : 265 000 euros (308 000 euros en 2023)

DDB incinérables : 450 000 euros (350 00 euros en 2023)

DDB non incinérables : 10 000 euros (10 000 euros en 2023)

Déchets ultimes : 10 000 euros

Plâtre : 125 000 euros

Bois : 25 000 euros (20 000 euros en 2023)

Caractérisations du flux papier/carton : 4 000 euros

Végétaux : 190 000 euros

Plastiques : (Tri corps creux, mise en balles, traitement plastiques rigides) : 820 000 euros

Verre : 60 000 euros

Gravats : 35 000 euros

Batteries : 3 000 euros

Déchets ménagers spécifiques (DMS) : 70 000 euros

Pneus : 13 000 euros

Huisseries : 15 000 euros

Prestations atelier : 5 000 euros

✓ Entretien et réparation bâtiments, et autres biens immobiliers : **45 000 euros**

✓ Entretien et réparation sur le matériel roulant et autres biens mobiliers : **330 000 euros**

✓ Contrat de maintenance : **60 000 euros**

✓ Primes d'assurances : **468 000 euros**

✓ Services extérieurs (formation, distribution des bio-seaux, ...): **205 000 euros**

✓ Rémunération d'intermédiaires (cabinet AUSTRAL, contrôle sécurité ...): **97 000 euros**

✓ Publications, imprimés, communication : **173 000 euros**

✓ Déplacements, missions et réceptions : **26 000 euros**

✓ Affranchissements et télécommunications : **68 000 euros**

✓ Autres services extérieurs (locations, entretien et réparation des biens mobiliers, transport, impôts divers ...): **111 000 euros**

Chapitre 012 : Charges de Personnel

Les charges de personnel brutes s'élèvent à **4 300 000 euros** (4 100 000 euros en 2023)

A noter qu'un montant de 130 000 euros est inscrit en recettes de fonctionnement, au titre des remboursements sur rémunérations. Les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunérations, sont donc de 4 170 000 euros.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Une enveloppe prévisionnelle est inscrite pour un montant de **146 000 euros** (96 000 euros en 2023). Elle est composée des éléments suivants :

Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires : 9 000 euros

Indemnités, cotisations, frais de missions et formation : 77 000 euros (67 000 euros en 2023)

Créances admises en non-valeur : 60 000 euros

Chapitre 66 : Charges financières

Une enveloppe de 1 000 euros a été reconduite en 2024.

Il est précisé qu'aucun encours de dette n'est constaté au 01/01/2024.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles affichent un montant de **135 000 euros** (101 000 euros en 2023) et enregistrent les éléments suivants :

Titres annulés sur exercices antérieurs, amendes fiscales et pénales : 35 000 euros

Remboursements de taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 60 000 euros

Subventions exceptionnelles d'équipement dans le cadre du financement de dalles béton pour l'implantation de conteneurs enterrés dans diverses communes membres du syndicat : 30 000 euros

Subventions exceptionnelles de fonctionnement : 10 000 euros (6 000 euros en 2023)

Chapitre 68 : Provisions

Une inscription budgétaire de **100 000 euros** (90 000 euros en 2023) est prévue pour la mise à jour de l'état des provisions sur l'exercice 2024 comme suit :

Dotations aux provisions pour risques et charges : 80 000 euros (70 000 euros en 2023)

Dotations aux provisions pour compte de tiers : 20 000 euros.

C. Détail des dépenses d'ordre de fonctionnement : 1 930 784 euros

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 930 784 euros (1 185 500 euros en 2023)

Le virement à la section de fonctionnement représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 1 000 000 euros (1 000 000 euros en 2023)

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre de la section d'investissement.

II) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

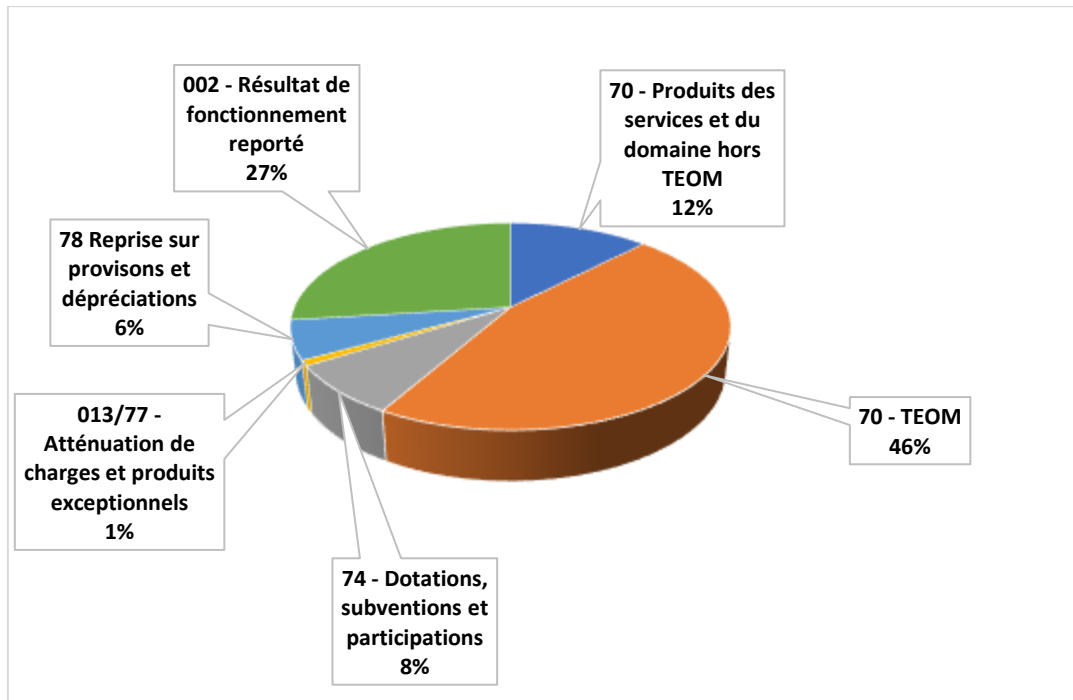
A. Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	CHAPITRE
	15 403 500.00	16 617 784.00	
Produits des services et du domaine hors TEOM	1 969 000.00	2 022 000.00	70
TEOM	7 200 000.00	7 600 000.00	70
Dotations, subventions et participations	1 386 000.00	1 300 000.00	74
Atténuation de charges et produits exceptionnels	146 000.66	140 000.26	013/77
Reprise sur provisions et dépréciations		1 000 000.00	78
Opérations d'ordre	100 000.00	100 000.00	042
Résultat de fonctionnement reporté	4 602 499.34	4 455 783.74	002

B. Détail des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement affichent un montant de **16 517 784 euros** (15 303 500 euros en 2023).

Graphique de répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 70 : Ventes, produits fabriqués, prestations : 9 622 000 euros (9 169 000 euros en 2023)

Les produits comportent les ventes de matériaux pour un montant de 588 000 euros (649 000 euros en 2023), la TEOM pour un montant de 7 600 000 euros (7 200 000 euros en 2023), la participation du syndicat mixte de la Mossig et Sommerau pour 34 000 euros ainsi que la redevance spéciale pour 1 400 000 euros (1 300 000 euros en 2023).

Voici le détail des ventes de matériaux :

- Papier : 160 000 euros
- Papier carton complexé : 1 000 euros
- Verre : 100 000 euros
- Ferraille : 70 000 euros
- Batteries : 20 000 euros

- Plastiques : 120 000 euros
- Plastiques rigides : 1 000 euros
- Acier / Aluminium : 30 000 euros
- Vente huiles : 1 000 euros
- Bacs : 70 000 euros
- Composteurs : 15 000 euros

Il est précisé qu'en matière de TEOM, l'augmentation du budget en 2024 correspond à la revalorisation des bases cadastrales à hauteur de 3,9 %. En effet, aucune augmentation du taux de TEOM n'est prévue pour 2024.

Chapitre 74 : Dotations et subventions : 1 300 000 euros

Le chapitre 74 est constitué principalement des recettes suivantes :

- Soutien CITEO : 1 145 000 € (pour la collecte des emballages et des papiers)
- Soutien ECO MAISON (anciennement ECO-MOBILIER) : 45 000 €
- Soutien communication Refashion (anciennement ECO TLC) : 3 000 € (pour la collecte des textiles)
- Soutien ECO DDS : 4 000 € (pour la collecte des déchets dangereux)
- Soutien OCAD3E : 60 000 € (pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Subvention ADEME pour l'étude et la mise en œuvre de l'expérimentation déchets alimentaires, ainsi que le déploiement : 43 000 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 10 000,26 euros

Ce chapitre comptabilise les remboursements sur sinistres et les produits des cessions d'éléments d'actif.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 130 000 euros

Le chapitre 013 comptabilise les remboursements sur charges de personnel à savoir remboursement des indemnités journalières, des charges de sécurité sociale, Contrat unique d'insertion Emploi, Indemnité inflation ...

Chapitre 078 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 1 000 000 euros

La provision constituée en 2015 et 2016 pour le passage à une redevance incitative sera reprise en 2024, suite à la décision du Comité Directeur en date du 18 octobre 2023 de maintenir la TEOM comme mode de financement.

C. Détail des recettes d'ordre de fonctionnement

Les recettes d'ordre de fonctionnement affichent un montant de *100 000 euros* (100 000 en 2023).

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun encaissement. Elles trouvent leurs contreparties en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Il s'agit de l'intégration des travaux en régie en investissement pour un montant de 50 000 € et de la reprise sur autofinancement des subventions d'investissement antérieurement perçues pour un montant de 50 000 €.

Au vu des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, le syndicat dégage un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 1 830 784 euros (2 085 500 euros en 2023). Il s'agit des ressources correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer les nouveaux investissements du syndicat.

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 11 144 483 euros dont 10 884 483 euros de dépenses réelles d'investissement.

A. Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	CHAPITRE
	10 030 000	10 884 483	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	10 000	-	16
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (frais d'études, acquisition de logiciels, frais d'insertion)	493 334.95	605 176.79	20
ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS (meublier, Réserves foncières, matériel techniques ...)	4 356 383.65	7 145 535.95	21
TRAVAUX	5 170 281.40	3 133 770.26	23

B. Détail des dépenses réelles d'investissement par chapitre

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 605 176,79 euros

Restes à réaliser 2023 sur 2024 : 62 176,51 euros

Inscriptions nouvelles : 543 000,28 euros

- **Compte 2031** : Frais d'études : **500 000,28 euros** dont

Détail du compte 2031 :

Etude nouvelle déchèterie de Wisches : 260 000,28 euros

Etude pour le réaménagement des bureaux au niveau de l'accueil du site de Molsheim : 30 000 euros

Etude pour la nouvelle déchèterie de Rosheim : 150 000 euros

Etude pour la construction d'un nouvel atelier : 50 000 euros

Etude pour des travaux d'aménagement à la déchèterie de Saint-Blaise-la-Roche : 10 000 euros

- **Compte 2033** : Frais d'insertion marchés publics : **10 000 euros**

- **Compte 2051** : Logiciels et licences : **33 000 euros**

Chapitre 21 : Acquisition de matériel et mobilier : 7 145 535,95 euros

Restes à réaliser 2023 sur 2024 : 1 847 035,95 euros

Inscriptions nouvelles : 5 298 500 euros

Détail des inscriptions nouvelles :

- **Compte 2111** : Terrains nus : 1 200 000 euros

Cette enveloppe correspond à l'acquisition du terrain de la nouvelle déchèterie de Wisches, de celles de Rosheim et Saint-Blaise-la-Roche.

- **Compte 2121** : Agencements et aménagement de terrains : 30 000 euros

- **Compte 2131** : Bâtiment 1 031 000 euros

Dont :

Travaux de réaménagement des toitures des anciens locaux : 81 000 euros

Travaux pour le réaménagement du siège : 300 000 euros

Construction d'un nouvel atelier : 450 000 euros

Cabane Déchèterie Molsheim : 50 000 euros

Cabane Déchèterie Muhlbach : 50 000 euros

Divers : 100 000 euros

- Compte 2135 : Installations générales et agencements : 220 000 euros

Dont :

Rails de guidage pour bennes : 20 000 euros

Dalle de béton Déchèterie Saint Blaise : 100 000 euros

Diverses déchèteries : 100 000 euros

- Compte 2151 : Installations complexes : Pompe à Gasoil : 10 000 euros

- Compte 2154 : Matériel industriel : 1 156 000 euros

Dont :

5 bennes : 50 000 euros

Bornes biodéchets : 260 000 euros

Bacs pour la collecte des biodéchets : 1 000 euros

Conteneurs enterrés : 260 000 euros

Benne EcoDDS : 25 000 euros

Abri-bacs ordures ménagères : 50 000 euros

Achat de bacs pour la collecte sélective : 360 000 euros

Passerelles déchèteries : 50 000 euros

Divers : 100 000 euros

- Compte 2155 : Outillage industriel (filets VTU, outillage atelier et divers) : 45 000 euros

- Compte 2158 : Installation, matériel et outillage techniques : 48 000 euros

- Compte 2182 : Matériel de transport : 1 280 000 euros

Dont :

2 bennes à ordures ménagères : 705 000 euros

1 VTU 32 tonnes pour la collecte du verre : 450 000 euros

1 utilitaire : 60 000 euros

Divers : 65 000 euros

- Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique : 118 000 euros

- Compte 2184 : Mobilier : 88 000 euros

- Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles : 72 500 euros

Dont :

Panneaux entrée des déchèteries : 20 000 euros

Divers : 52 500 euros

Chapitre 23 : Travaux en cours : 3 133 770,26 euros

Restes à réaliser 2023 sur 2024 : 33 770,26 euros

Inscriptions nouvelles : 3 100 000 euros

- Compte 2313 : Travaux en cours : 3 100 000 euros

Travaux de construction nouvelle déchèterie de Wisches : 3 100 000 euros

C. Détail des dépenses d'ordre d'investissement

Cette inscription d'un montant de 260 000 euros (260 000 euros en 2023) est affectée à l'intégration des travaux en régie (50 000 euros), à la reprise des subventions d'investissement (50 000 euros), à la mise à jour de l'inventaire (160 000 euros). Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement et en dépenses d'ordre de fonctionnement.

II) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11144 483 euros dont 2 481 029,50 euros de recettes réelles, 6 572 669,50 euros de résultats reportés et 2 090 784 euros de recettes d'ordre.

A. Détail des recettes réelles d'investissement par chapitre

Chapitre 16 : Emprunt d'équilibre : 2 378 492,06 euros

Cette inscription permet d'équilibrer budgétairement la section d'investissement. Toutefois, il est à noter que le syndicat ne prévoit pas de recours à emprunt durant l'exercice. Les dépenses d'investissement seront financées intégralement par l'autofinancement dégagé sur l'exercice 2024 et les résultats reportés antérieurs.

Chapitre 10 : Apports, dotations et réserves : 102 537,44 euros

B. Détail des recettes d'ordre d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 1 000 000 euros

Ce montant correspond à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements en dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 930 784 euros

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 160 000 euros

En résumé, la section de fonctionnement est établie sur un scénario ne prévoyant pas d'augmentation des taux d'imposition. Elle dégagera toutefois un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement de 1 830 784 euros.

Séance du 27 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni au hall des sports de la commune de SOULTZ-LES-BAINS.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 20 mars 2024.

Date de mise en ligne sur le site internet le 5 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (parti au point n°6) -		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine DIDIER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Michel HERR - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT (arrivé au point n°3) -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M. Dominique STAUDT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - M. René GROLLEMUND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Gérard STROHMENGER -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Olivier ARBOGAST - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER - M. Pascal OHNIMUS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Gilles BERTRAND -		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Laurent FARON - M ^{me} Danièle LUCAS
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER - M. Vincent URLACHER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°3)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Nathalie EBENER - M ^{me} Marianne WEHR		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Emmanuel GOETSCHY -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Christophe ACKER - M. Jean-Marie GRANDADAM
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Pierre GESSLER - M ^{me} Francine MICHEL
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Christian EVRAD -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Philippe REMY - M. Patrick DEPRESLES		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M ^{me} Olivia KAUFFER -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean COURRIER - M ^{me} Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura KUNTZ -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Laurent BLANCHARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Richard HABERER	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Joël RIESTERER (points 6, 7, 8)
M. Claude LUTZ	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Michel HERR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M ^{me} Dorothée VINCENT	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HOFFBECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM	ayant donné procuration à M ^{me} Catherine DAPP-MATTER
M. Jean-Marc KLEIN	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Martin KLOTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Michel COBLARD	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS
M. Jean-Pierre DANANCHER	commune de BAREMBACH	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M. Jean-François WOELFFLIN	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Laura KUNTZ
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Pascal ZIMBER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER
M ^{me} Anne-Cécile WANTZ	commune de ROSENWILLER
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN
M. Daniel LENTZ	commune de BALBRONN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Denis KUHN	commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT	commune de KIRCHHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Frédéric BASTIAN	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Laetitia MARTZ	commune de DACHSTEIN
M ^{me} Claire EYLER	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Camille VIOLAS	commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Alain VON WIEDNER	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Michel WILT	commune SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Daniel GILLMANN	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M. Julien HALTER	commune de BELMONT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Viviane BOLLORI	commune de ROTHAU
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Maxime MARCK	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Martine KOENIGUER	commune de ROTHAU

Assistaient également à la séance :

M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Aurélie TISLER, Sandra WALTER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 014-02-2024

**OBJET : DECISION EN MATIERE DE FIXATION DU TAUX DE LA TAXE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

LE COMITE DIRECTEUR

- VU** le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1520, 1639 A et A bis ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-19 à L 5212-21 ;
- VU** sa délibération du 17 mai 2000 statuant sur la réforme du mode d'assujettissement et adoptant définitivement le régime unifié de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec effet consolidé au 1^{er} janvier 2002 ;

et

SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION PREALABLE

1° DECIDE

de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2024 à :
6,80 %
applicable en zone unique sur le ressort territorial du syndicat ;

2° PRECISE

que son recouvrement sera assuré par la voie fiscale et selon un taux unique sur l'ensemble des rôles taxables en application des articles 1639 A bis et 1520 et suivants du Code Général des Impôts, eu égard par ailleurs aux exonérations facultatives à la TEOM pour 2024 prononcées dans sa séance du 8 février 2023 et arrêtées définitivement par décisions du Bureau en vertu de l'article 1521-III du Code Général des Impôts et de l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° RAPPELLE

que les Communautés de communes membres du Syndicat ont opté pour le régime du b) du 2. VI de l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts. Ce régime dérogatoire prévoit que les EPCI à fiscalité propre ayant transféré la totalité de la compétence élimination des déchets à un syndicat mixte perçoivent la TEOM ou la REOM en lieu et place du syndicat qui l'a instaurée et qui en vote le taux ou le tarif. Le produit perçu à ce titre fera l'objet d'un reversement intégral en faveur du Syndicat.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	: 89
Membres présents	: 78		contre	: 0
Membres représentés	: 12		abstention	: 1

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 5 avril 2024**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 5 avril 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Délibération en matière de fixation du taux de la TEOM)

BASES TEOM 2021-2024

CODE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNES	BASES 2021 DEFINITIVES	Δ 2021 / 2020	BASES 2022 DEFINITIVES	Δ 2022 / 2021	BASES 2023 DEFINITIVES	Δ 2023 / 2022	BASES 2024 PREVISIONNELLES	Δ 2024 / 2023
045	DES PORTES DE ROSHEIM	BISCHOFFSHEIM	3 448 715	1.017	3 595 223	1.042	3 844 061	1.069	4 011 810	1.044
052	DES PORTES DE ROSHEIM	BOERSCH	2 744 765	1.011	2 933 098	1.069	3 143 866	1.072	3 267 341	1.039
167	DES PORTES DE ROSHEIM	GREDELBRUCH	1 316 200	1.008	1 361 855	1.035	1 462 033	1.074	1 538 316	1.052
172	DES PORTES DE ROSHEIM	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	2 276 380	1.016	2 413 888	1.060	2 645 699	1.096	2 804 794	1.060
299	DES PORTES DE ROSHEIM	MOLLKIRCH	955 774	1.016	994 912	1.041	1 076 525	1.082	1 118 492	1.039
368	DES PORTES DE ROSHEIM	OTTROTT	1 706 769	1.015	1 786 420	1.047	1 944 402	1.088	2 094 011	1.077
410	DES PORTES DE ROSHEIM	ROSENWILLER	668 064	1.005	691 456	1.035	741 000	1.072	769 549	1.039
411	DES PORTES DE ROSHEIM	ROSHEIM	5 730 363	1.030	5 978 428	1.043	6 439 866	1.077	6 786 191	1.054
428	DES PORTES DE ROSHEIM	SAINT-NABOR	502 530	1.008	521 918	1.039	556 812	1.067	580 451	1.042
	Total DES PORTES DE ROSHEIM		19 349 560	1.018	20 277 198	1.048	21 854 264	1.078	22 970 955	1.051
018	MOSSIG ET VIGNOBLE	BALBRONN	606 806	1.008	632 589	1.042	693 076	1.096	722 839	1.043
030	MOSSIG ET VIGNOBLE	BERGBIETEN	646 395	1.026	674 226	1.043	721 906	1.071	751 261	1.041
077	MOSSIG ET VIGNOBLE	COSSWILLER	492 429	1.004	514 018	1.044	564 876	1.099	593 903	1.051
081	MOSSIG ET VIGNOBLE	DAHLENHEIM	714 355	1.008	744 501	1.042	800 240	1.075	831 133	1.039
085	MOSSIG ET VIGNOBLE	DANGOLSHEIM	604 112	1.011	627 914	1.039	675 026	1.075	718 047	1.064
139	MOSSIG ET VIGNOBLE	FLEXBOURG	411 281	1.029	427 138	1.039	466 511	1.092	484 388	1.038
240	MOSSIG ET VIGNOBLE	KIRCHHEIM	644 067	1.017	668 819	1.038	715 143	1.069	749 476	1.048
282	MOSSIG ET VIGNOBLE	MARLENHEIM	4 321 304	1.026	4 441 925	1.028	4 776 870	1.075	5 016 447	1.050
335	MOSSIG ET VIGNOBLE	NORDHEIM	931 159	1.023	967 487	1.039	1 035 684	1.070	1 098 491	1.061
354	MOSSIG ET VIGNOBLE	ODRATZHEIM	528 035	1.014	555 289	1.052	593 817	1.069	616 862	1.039
408	MOSSIG ET VIGNOBLE	ROMANSWILLER	1 116 000	1.006	1 176 588	1.054	1 269 560	1.079	1 344 254	1.059
442	MOSSIG ET VIGNOBLE	SCHARRACH./IRMSTETT	1 161 782	1.022	1 246 424	1.073	1 354 644	1.087	1 428 061	1.054
492	MOSSIG ET VIGNOBLE	TRAENHEIM	678 180	1.014	704 996	1.040	767 518	1.089	796 327	1.038
517	MOSSIG ET VIGNOBLE	WANGEN	613 745	1.005	639 185	1.041	682 523	1.068	708 282	1.038
520	MOSSIG ET VIGNOBLE	WASSELONNE	5 187 866	1.011	5 362 745	1.034	5 739 546	1.070	6 122 626	1.067
525	MOSSIG ET VIGNOBLE	WESTHOFFEN	1 607 714	1.034	1 684 642	1.048	1 820 180	1.080	1 902 106	1.045
	Total MOSSIG ET VIGNOBLE		20 265 230	1.018	21 068 486	1.040	22 677 120	1.076	23 884 503	1.053

CODE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNES	BASES 2021 DEFINITIVES	Δ 2021 / 2020	BASES 2022 DEFINITIVES	Δ 2022 / 2021	BASES 2023 DEFINITIVES	Δ 2023 / 2022	BASES 2024 PREVISIONNELLES	Δ 2024 / 2023
008	MOLSHEIM-MUTZIG	ALTORF	1 631 279	1.014	1 653 593	1.014	1 739 563	1.052	1 839 854	1.058
016	MOLSHEIM-MUTZIG	AVOLSHEIM	688 651	1.006	715 284	1.039	758 331	1.060	788 216	1.039
080	MOLSHEIM-MUTZIG	DACHSTEIN	1 507 589	1.013	1 553 689	1.031	1 795 570	1.156	1 953 832	1.088
098	MOLSHEIM-MUTZIG	DINSHEIM SUR BRUCHE	1 264 199	1.004	1 319 400	1.044	1 417 362	1.074	1 480 494	1.045
101	MOLSHEIM-MUTZIG	DORLSHEIM	2 491 429	1.025	2 599 816	1.044	2 786 763	1.072	3 109 186	1.116
108	MOLSHEIM-MUTZIG	DUPPIGHEIM	1 806 571	1.110	1 892 363	1.047	2 034 859	1.075	2 258 717	1.110
112	MOLSHEIM-MUTZIG	DUTTLENHEIM	2 623 230	1.027	2 776 187	1.058	3 038 550	1.095	3 244 409	1.068
127	MOLSHEIM-MUTZIG	ERGERSHEIM	1 198 002	1.036	1 261 853	1.053	1 379 312	1.093	1 433 823	1.040
128	MOLSHEIM-MUTZIG	ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	1 739 676	1.015	1 842 011	1.059	1 994 906	1.083	2 077 427	1.041
168	MOLSHEIM-MUTZIG	GRESSWILLER	1 471 423	1.006	1 549 682	1.053	1 685 062	1.087	1 749 844	1.038
188	MOLSHEIM-MUTZIG	HEILIGENBERG	660 902	1.005	686 935	1.039	743 510	1.082	774 704	1.042
300	MOLSHEIM-MUTZIG	MOLSHEIM	9 130 715	1.017	9 692 707	1.062	10 485 409	1.082	10 985 792	1.048
313	MOLSHEIM-MUTZIG	MUTZIG	4 872 008	1.020	5 050 693	1.037	5 306 762	1.051	5 720 161	1.078
325	MOLSHEIM-MUTZIG	NIEDERHASLACH	1 192 832	1.013	1 227 861	1.029	1 325 673	1.080	1 383 928	1.044
342	MOLSHEIM-MUTZIG	OBERHASLACH	1 656 639	1.013	1 736 838	1.048	1 861 033	1.072	1 941 750	1.043
473	MOLSHEIM-MUTZIG	SOULTZ LES BAINS	869 523	1.008	899 838	1.035	979 523	1.089	1 019 367	1.041
480	MOLSHEIM-MUTZIG	STILL	1 436 826	1.026	1 504 384	1.047	1 615 569	1.074	1 678 977	1.039
554	MOLSHEIM-MUTZIG	WOLXHEIM	952 332	1.019	963 147	1.011	1 036 728	1.076	1 077 566	1.039
	Total MOLSHEIM-MUTZIG		37 193 826	1.021	38 926 281	1.047	41 984 485	1.079	44 518 047	1.060

CODE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNES	BASES 2021 DEFINITIVES	Δ 2021 / 2020	BASES 2022 DEFINITIVES	Δ 2022 / 2021	BASES 2023 DEFINITIVES	Δ 2023 / 2022	BASES 2024 PREVISIONNELLES	Δ 2024 / 2023
020	VALLEE DE LA BRUCHE	BAREMBACH	680 075	1.008	711 758	1.047	762 126	1.071	812 439	1.066
026	VALLEE DE LA BRUCHE	BELLEFOSSE	169 774	1.038	175 422	1.033	188 157	1.073	195 376	1.038
027	VALLEE DE LA BRUCHE	BELMONT	279 824	1.032	290 943	1.040	310 636	1.068	321 105	1.034
050	VALLEE DE LA BRUCHE	BLANCHERUPT	47 184	1.002	48 790	1.034	52 211	1.070	54 246	1.039
059	VALLEE DE LA BRUCHE	BOURG BRUCHE	412 395	1.007	430 065	1.043	460 272	1.070	480 940	1.045
066	VALLEE DE LA BRUCHE	BROQUE (LA)	2 378 637	1.006	2 455 427	1.032	2 594 938	1.057	2 716 876	1.047
076	VALLEE DE LA BRUCHE	COLROY LA ROCHE	434 027	1.002	450 423	1.038	482 176	1.070	500 463	1.038
144	VALLEE DE LA BRUCHE	FOUDAY	279 227	1.024	287 730	1.030	307 320	1.068	318 955	1.038
165	VALLEE DE LA BRUCHE	GRANDFONTAINE	341 520	1.006	353 001	1.034	380 854	1.079	395 447	1.038
276	VALLEE DE LA BRUCHE	LUTZELHOUSE	1 683 771	1.028	1 764 341	1.048	1 929 953	1.094	2 007 178	1.040
306	VALLEE DE LA BRUCHE	MUHLBACH SUR BRUCHE	593 704	1.015	609 744	1.027	660 720	1.084	697 382	1.055
314	VALLEE DE LA BRUCHE	NATZWILLER	477 619	1.012	486 445	1.018	518 813	1.067	538 793	1.039
321	VALLEE DE LA BRUCHE	NEUVILLER LA ROCHE	305 612	1.001	328 700	1.076	350 942	1.068	363 975	1.037
377	VALLEE DE LA BRUCHE	PLAINE	1 025 756	1.006	1 049 447	1.023	1 127 442	1.074	1 173 199	1.041
384	VALLEE DE LA BRUCHE	RANRUPT	410 488	1.009	424 117	1.033	445 882	1.051	466 753	1.047
414	VALLEE DE LA BRUCHE	ROTHAU	1 242 047	1.005	1 287 583	1.037	1 375 324	1.068	1 427 367	1.038
420	VALLEE DE LA BRUCHE	RUSS	1 066 598	1.007	1 108 189	1.039	1 184 959	1.069	1 226 522	1.035
421	VALLEE DE LA BRUCHE	SAALES	650 100	1.013	676 490	1.041	720 249	1.065	747 880	1.038
424	VALLEE DE LA BRUCHE	SAINT BLAISE LA ROCHE	257 949	1.075	268 217	1.040	287 253	1.071	297 111	1.034
436	VALLEE DE LA BRUCHE	SAULXURES	473 261	1.046	492 484	1.041	527 312	1.071	546 827	1.037
448	VALLEE DE LA BRUCHE	SCHIRMECK	1 951 991	1.010	2 029 205	1.040	2 158 186	1.064	2 317 990	1.074
470	VALLEE DE LA BRUCHE	SOLBACH	141 026	1.018	145 933	1.035	156 011	1.069	161 945	1.038
500	VALLEE DE LA BRUCHE	URMATT	1 427 600	1.009	1 507 576	1.056	1 622 569	1.076	1 678 329	1.034
513	VALLEE DE LA BRUCHE	WALDESBACH	149 540	1.007	155 518	1.040	165 779	1.066	172 999	1.044
531	VALLEE DE LA BRUCHE	WILDERSBACH	256 083	1.002	265 235	1.036	284 321	1.072	295 564	1.040
543	VALLEE DE LA BRUCHE	WISCHES	1 781 522	1.095	1 674 584	0.940	1 789 924	1.069	1 859 332	1.039
	Total VALLEE DE LA BRUCHE		18 917 330	1.020	19 477 367	1.030	20 844 329	1.070	21 774 993	1.045
	TOTAL GENERAL		95 725 946	1.020	99 749 332	1.042	107 360 198	1.076	113 148 498	1.054